Tribunal administratif de Marseille

1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/10/2024

Page: 1 / 2

Date: 07/10/2024

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e) de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique Madame MARQUET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2206186	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler les décisions du 9 mars et 17 mars 2022 de la commune de Vitrolles la plaçant en maladie ordinaire d'office à titre conservatoire à compter du 10 mars 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître MELICH Sophie
Défendeur	COMMUNE DE VITROLLES	MCL AVOCATS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2202365	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Condamner la Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône à verser la requérante la somme de 35 000 euros au titre des préjudices subis et à de procéder à la régularisation de sa situation administrative et financière jusqu'au 1er mars 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître CHERIGUI Sheryan (Cour)
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES BOUCHES DU RHONE	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS

Tribunal administratif de Marseille

1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/10/2024

Page : 2 / 2

Date: 07/10/2024

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2205111	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE	
Titre de l'affaire	Annuler la décision de recouvrement du 31 mars 2022 mettant à la charge de la société requérante une somme de 31 591,88 euros correspondant à un trop perçu d'allocation d'activité partielle.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	VINTAGE SPIRIT COMPANY	SELARL BGLM GAP	
Défendeur	DREETS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		
	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
04)	DOSSIER N° 2105019	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE	
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 12 mars 2021 de la DREETS d'Ile-de-France refusant de lui accorder une autorisation de de travail.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître MILEO Anne (Cour)	
Défendeur	DIRECCTE ILE DE FRANCE		
	PRÉFECTURE DE L'ESSONNE		

Arrêté le 07/10/2024 Le président du tribunal